



ANL BURO

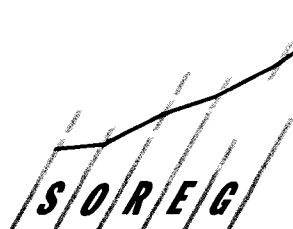
Rapport du Commissaire aux Comptes

Sur la transformation de la Société

De 'Société Anonyme'

En 'Société par Actions Simplifiée'

(Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Juin 2009)



ANL BURO

SA au capital de 38 112 euros

Siège social : 17, Rue Jean Monnet

ZA des Côtes
78990 - ELANCOURT

R.C.S. Versailles B 381 040 450

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Mesdames et Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, et en application de l'article L 225-244 et L 224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des comptes annuels arrêtés le 31 Décembre 2008 et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 12 Juin 2009



SOREG SA

Commissaire Aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Représentée par

Bruno-Noël DROUIN